

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE VIENNE
Arrondissement : LIMOGES
Canton : CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres

En Exercice	19
Présents	16
Votants	19

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

Objet : mise à jour du règlement intérieur.

Délibération n° 2023DEL36
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance publique du 18 décembre 2023

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BAYLE, BOURGER, CARLIER, COMES, DUPIN, FERNANDES, FOURGEAUD, GUITARD, MOURNETAS, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD.

Absents et excusés :

Nathalie COIGNAC procuration donnée à Claire MOURNETAS
Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE
Christian RIBOULET procuration donnée à Fabrice RECORD

Laure FERNANDES a été élue secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que le Comité Social Territorial du 17/11/2023 a été saisi pour un changement des horaires de travail des agents du service technique.

Le CST a rendu un avis favorable validant les nouveaux horaires des agents du service technique comme suit à partir du 1^{er} janvier 2024 :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Le CST fait remarquer aussi qu'il convient de modifier le règlement intérieur pour le mettre à jour pour les points suivants :

- La loi 84-53 est abrogée ; viser le code général de la fonction publique.
- Le Comité technique est remplacé par le Comité Social Territorial.
- Les ASA pour décès d'un enfant sont modifiées réglementairement : 12 jours si l'enfant a 25 ans et plus, 14 jours si l'enfant a moins de 25 ans et 8 jours de fractionnables sur un an.
- La partie Santé et Sécurité au travail est incomplète.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les termes du règlement intérieur joint en annexe à la délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et la publication le



